



## Reconduction automatique de contrat d'assurance complémentaire

Par Rodts, le 01/05/2017 à 18:14

Bonjour,

Mon fils a été enseignant à l'EN pendant un an dans le 93. A ce titre , il a souscrit une complémentaire à la MGEN.la cotisation était prélevée sur son salaire. Il n'a pas renouvelé son contrat à l'EN et est parti au Sénégal depuis le 1er novembre. La MGEN lui rappelle la cotisation de l'année en cours (du 1er janvier au 31 décembre 2017), environ 1305 €. Je les ai appelé et ils font valoir que mon fils aurait du résilier son contrat. Ma question est : la MGEN ne devait elle pas lui faire signer un nouveau contrat, sachant qu'il avait quitté l'éducation nationale ?

Il y a de plus 4 mois de préavis, donc même si le contrat est résilié rapidement, la MGEN risque de lui faire payer les deux tiers d'une année. .. pour quelqu'un sans ressource, et qui ne pouvait pas utiliser cette complémentaire en raison de sa présence au Sénégal.

Cordialement. O.Rodts